

Biophytis annonce un nouveau financement en obligations convertibles pouvant atteindre 32 millions d’euros auprès d’Atlas, ainsi que le tirage de 2 tranches du Contrat Atlas 2020 pour 6 millions d’euros

Paris (France), Cambridge (États-Unis), 18 juin 2021, 23 h CET – Biophytis SA (Nasdaq CM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS), (« Biophytis » ou « la Société »), société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l’âge, y compris l’insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19, annonce aujourd’hui la mise en place d’une nouvelle ligne de financement ORNANE (Obligation Remboursable en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) auprès d’Atlas, un fonds d’investissement spécialisé basé à New York (États-Unis), pour 32 millions d’euros (le « Contrat Atlas 2021 »). Cette ligne de financement servira à poursuivre le développement clinique de Sarconeos (BIO101) pour la sarcopénie au vu des résultats de la phase 2 de l’essai SARA, et aux prochains développements de ce produit pour la COVID-19 en fonction des résultats de la phase 2-3 de l’étude COVA, ainsi qu’au financement des activités futures de la Société.

La Société annonce également l’émission de 240 ORNANE, pour un total de 6 millions d’euros, de son accord de financement obligataire existant auprès d’Atlas (le « Contrat Atlas 2020 »).

Stanislas Veillet, PDG de Biophytis, a déclaré : « *Nous sommes heureux de conclure ce nouveau contrat ORNANE avec Atlas, qui nous permet d’assurer le financement de la Société pour les prochaines étapes. Dans l’immédiat, nous venons de tirer deux tranches d’obligations convertibles dans le cadre de l’accord existant avec Atlas, pour un total de 6 millions d’euros. Elles vont permettre à Biophytis : i) de se procurer des matières de départ nécessaires prochainement à la production de lots d’enregistrement et de lots commerciaux de Sarconeos (BIO101) – sous réserve des résultats positifs de COVA, ii) réaliser les étapes de transposition industrielles, iii) d’initier le programme d’accès au marché élargi de COVA. Ces activités sont directement liées au dépôt potentiel d’une demande d’autorisation d’utilisation d’urgence aux États-Unis et une demande d’autorisation de mise sur le marché conditionnelle en Europe, plus tard en 2021.* »

a) Le Contrat Atlas 2021

Ce nouvel instrument financier prévoit l'émission de 1280 obligations remboursables en numéraire et en actions nouvelles et existantes (ORNANE). Sous réserve du tirage de la huitième et dernière tranche du Contrat Atlas 2020, Biophytis aura la faculté, et non l'obligation, de tirer jusqu'à 32 millions d'euros, en 8 tranches successives de 4 millions d'euros chacune, au cours des trois prochaines années. Cette ligne de financement assurera la trésorerie nécessaire à la Société pour le développement de ses activités cliniques, notamment pour la suite du développement de Sarconeos (BIO101). Les risques inhérents à ce type de financement sont expliqués dans la section « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » du rapport annuel de la Société disponible sur le site internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com) et dans la section « Risk Factors » du formulaire F-1 et d'autres documents déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, États-Unis).

Cadre juridique

Les titres émis permettront à Atlas d'accéder, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, conformément à l'article L. 225-129 et suivants du Code de commerce.

Conformément à la délégation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2021, le Conseil d'administration de la Société a approuvé la conclusion du Contrat Atlas 2021 lors de sa réunion du 8 juin 2021. Le Contrat Atlas 2021 a été conclu le 14 juin 2021.

Cette offre de titres financiers n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La Société tient les actionnaires informés de l'exercice des ORNANE et des conversions subséquentes, sous la forme d'un tableau récapitulatif des ORNANE et du nombre d'actions en circulation, consultable sur le site internet de la Société.

Principales caractéristiques des ORNANE

Les ORNANE auront une valeur nominale de 25 000 euros. Elles ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 24 mois à compter de leur émission. Le porteur aura la possibilité de demander le remboursement des ORNANE à tout moment pendant la période de maturité, et la Société aura le droit de rembourser les ORNANE en numéraire. En cas de remboursement en numéraire, le montant à rembourser sera limité à 110 % du principal.

A l'issue de la période de maturité, et dans le cas où les ORNANE n'auraient été remboursées ni en numéraire ni en actions nouvelles ou existantes, le porteur aura l'obligation de convertir les ORNANE.

Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = V_n / (R \times P)$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,

Communiqué de presse

- « Vn » est la valeur nominale des ORNANE, soit 25 000 euros chacune,
- « R » est le ratio de conversion, soit 1,00,
- « P » est le prix de conversion, soit le plus bas cours moyen pondéré des 10 jours de bourse précédant la date de demande de conversion.

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante : $V = (Vn / P) * Pr$, où

- « V » est le montant à rembourser au porteur.
- « Pr » est le prix révisé.

Le prix révisé est le prix le plus bas entre (i) le cours moyen pondéré de clôture des 10 jours de bourse précédant la demande de conversion et (ii) $P * 1,10$

Les ORNANE ne pourront être cédées par leur porteur qu'à des sociétés affiliées, et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth.

Nombre de titres et dilution (modélisation)

Sur la base de 113 854 795 actions en circulation, et sur l'hypothèse d'une émission puis d'une conversion d'une tranche de 4 millions d'euros, puis de la totalité des tranches au 14 juin 2021, et d'un prix de conversion égal à 0,9376 euro, l'incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société avant l'opération serait :

Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la société avant l'opération	Non dilué	Dilué
Avant émission des ORNANE	1,00%	0,95%
Sur la base des conversions d'une tranche d'ORNANE du nouveau contrat Atlas 2021: émission de 4 266 197 actions nouvelles	0,96%	0,92%
Sur la base des conversions de la totalité des ORNANE du nouveau contrat Atlas 2021: émission de 34 129 575 actions nouvelles	0,77%	0,74%

b) Conversion de deux tranches du Contrat Atlas 2020

Le 7 avril 2020, Biophytis a annoncé un financement obligataire convertible de 24 millions d'euros auprès d'Atlas. Le communiqué de presse est disponible sur le site internet de la Société (www.biophytis.com) dans la rubrique « Communiqués de presse 2020 ».

Cet instrument financier permet l'émission de 960 ORNANE d'une valeur nominale de 25 000 euros chacune. Le financement de 24 millions d'euros est étendu en 8 tranches de 3 millions d'euros chacune sur une durée totale de 3 ans, sans obligation de tirage. La Société a tiré une première tranche de 3 millions d'euros en avril 2020, une deuxième tranche de même montant en juillet 2020, et une troisième tranche de 3 millions d'euros en septembre 2020.

Communiqué de presse

Suite au tirage des quatrième et cinquième tranches pour un total de 6 millions d'euros, il reste 9 millions d'euros disponibles sur cette ligne.

Rappel des caractéristiques principales des ORNANE émises au titre du Contrat Atlas 2020

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 24 mois à compter de leur émission. Le porteur aura la possibilité de demander le remboursement des ORNANE à tout moment pendant la période de maturité, et à cette occasion la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire. En cas de remboursement en numéraire, le montant à rembourser sera limité à 115 % du principal.

Nombre de titres et dilution (modélisation)

Au 14 juin, sur la base de 113 854 795 actions en circulation, à la conversion de ce jour et d'un prix de conversion égal à 97 % du VWAP de la période de cotation à 0,91 €, la dilution se traduit comme suit :

Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la société avant l'opération	Non dilué	Dilué
Avant émission des ORNANE	1,00%	0,95%
Sur la base des conversions des ORNANE des tranches 4 & 5 du contrat Atlas 2020: émission de 6 597 212 actions nouvelles	0,95%	0,90%

À propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements qui visent à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, en cours de développement comme traitement de la sarcopénie dans le cadre d'un essai clinique de phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT). Il est également étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne. La Société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts, États-Unis. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS – ISIN : US09076G1040). Pour plus d'informations www.biophytis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans



Communiqué de presse

certain cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "a l'intention", "tendances", "planifie", "estime", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant le calendrier prévu par Biophytis pour ses essais cliniques pour Sarconeos (BIO101) et les attentes en matière de commercialisation. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquelles sont soumises à divers risques et incertitudes, notamment les retards dans le recrutement ou la rétention des patients, les interruptions dans l'approvisionnement ou la chaîne d'approvisionnement, la capacité de Biophytis à obtenir les autorisations réglementaires nécessaires, les retards liés à COVID-19 et l'impact de la pandémie actuelle sur les essais cliniques de la Société. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Merci de vous référer à la section « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » du rapport annuel 2020 de la Société, disponible sur le site internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com) et aux risques exposés dans la section « Risk Factors » du formulaire F-1 et d'autres documents déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, États-Unis). Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contact

Biophytis

Pour les Relations Investisseurs

Evelyne Nguyen, CFO

evelyne.nguyen@biophytis.com

Contact médias

Life Sci Advisors

Sophie Baumont

E : sophie@lifesciadvisors.com

T : +33 6 27 74 74 49

Relations Investisseurs

LifeSci Advisors, LLC

Chris Maggos

E : chris@lifesciadvisors.com